

Interpellation

L'eau : est-ce que les besoins physiologiques et sanitaires sont garantis ?

Dans le cadre des besoins physiologiques primaires des citoyens, l'accès à l'eau potable et à l'évacuation des eaux usées font partis des responsabilités de la commune.

Chaque citoyen y contribue par le paiement d'une taxe de raccordement fixe ainsi que d'une part variable basée sur sa consommation. Ces taxes doivent couvrir aussi bien l'approvisionnement de l'eau potable que l'évacuation des eaux que ce soit les eaux usées ou claires – comme ceci est d'ailleurs indiqué sur notre facture d'eau. Lors de chaque nouvelle construction ou modification importante, une taxe supplémentaire est due par le propriétaire pour le financement de la partie communale des infrastructures.

Les infrastructures vieillissent, les quartiers évoluent, de nouvelles constructions sont créées nécessitant une planification, une adaptation, la gestion, et l'entretien continu de ces infrastructures. Les nouvelles réglementations relatives aux micropolluants vont nécessiter prochainement de lourds investissements de notre région avec la construction d'un nouveau centre d'épuration.

Mais à quoi cela sert de chasser les micropolluants si certaines maisons du centre de Gland sont continuellement inondées que ce soit par refoulement de l'eau de pluie depuis les canalisations communales, du ruissellement des chemins communaux dans les propriétés ou même par refoulement dans les sous-sols des maisons des eaux usées avec toutes les saletés qui vont avec ainsi que la contamination sanitaire des locaux ?

A part les désagréments, se posent la question de la responsabilité et le financement de la réparation des dégâts. Ceci ne semble pas être le cas de l'assurance ménage car la responsabilité d'un tiers est engagée. Et lorsque le propriétaire se tourne vers l'ECA pour cause de dégâts naturels, là encore l'assurance décline vu que la responsabilité est clairement reportée vers la commune qui a la responsabilité de l'évacuation des eaux.

Alors, j'aimerais savoir

- a) Quelle est la situation de l'infrastructure de l'évacuation des eaux claires et des eaux usées au centre du village? Est-ce que les installations sont conformes et correctement dimensionnés au développement des différents nouveaux et sans oublier les anciens quartiers ?
- b) Le plan d'investissement communal mentionne depuis quelques temps la nécessité de la rénovation des infrastructures dans le centre du village (Grand-Rue). Quelles sont les intentions de la municipalité à ce sujet ? Est-ce que d'autres installations nécessitent une adaptation ou un entretien prochainement ?
- c) Quelle est la situation, en particulier au chemin des Magnenets et ses environs ? Est-ce que la commune a pris des dispositions pour assurer une situation sanitaire saine pour les citoyens habitant ce quartier ? L'engagement des pompiers et de la protection civile semble régulier dans cette zone avec mise en place de mur de sable !
- d) A quelle fréquence est réalisée le curage et nettoyage des eaux usées et claires sur les infrastructures de la commune et des zones communautaires de certains quartiers ? Est-ce que la totalité du territoire communal est couvert y compris le quartier oublié dans le passé au sud de Gland ?

Au vu des points énoncés ci-dessus, j'aimerais savoir comment la commune compte prendre en charge sa responsabilité auprès de ses habitants et contribuables au vu des risques qu'elle leur fait encourir par son manque d'attention?

Gland, le 23 juin 2016


Rasul Mawjee